

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à quatorze heure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués présents ou représentés : 38

Date de convocation du Comité : 18 juin 2026

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ;

SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATTORE ; M. Xavier BEDOS

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; Mme Sophie PONS-PELOFY

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Alain IZARD

SIAH Corbières Maritimes : M. Lionel GALINIE ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Patrick SCHMITH ; M. Alain MARTY ; M. Christian BELONDRADE

Communauté de Communes du Minervois au Caroux : Mme Sylvie MIQUEL

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET

Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ; M. André-Luc MONTAGNIER ; M. Grégory DELFOUR

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES représentée par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Jean Louis CARBONNEL représenté par M. Didier BUXEDA

SIAH Fresquel : Mme Céline MEINIER représentée par M. Dominique GUIRAUD et M. Philippe FAU représenté par M. Jean Paul TABARLY

SM Aude Centre : Frédéric NUNEZ représenté par SGIAROVELLO Michel et M. Bruno ORTIZ représenté par M. Dominique COMBE

SB de la Berre et du Rieu : M. André CONTRERAS représenté par M. Olivier DELER

SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie José GLEIZE représentée par M. Denis RIVEMALE

Carcassonne Agglo : M. Marc ROFES représenté par M. Thierry MASCARAQUE

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Christian ROIG représenté par M. Daniel SPAGNI

OBJET : Approbation des plans de financement

Dossier « Plan de financement : DDS_P23-SMMAR-067 : Poursuite des études sur remblais VNF - Canal de la Robine »

La présente demande de subvention P23-SMMAR-067 vient en complément de la DDS n°P23-SMDA-29. L'opération inscrite au PAPI 3 sous la fiche action 7.5 : « Poursuite des études sur remblais classés et non classés de VNF - Narbonnais ; Canal de la Robine » a pour objet la création d'un système d'endiguement de Narbonne contre les crues de l'Aude à partir des remblais existants du Canal de la Robine.

Pour cela il est prévu la création de digues en lieu et place des remblais existant (en amont de Raonel) et de réaliser une analyse plus fine en aval de Raonel pour préciser le parti d'aménagement.

Ces deux DDS finance la réalisation de l'ensemble des phases de maîtrise d'œuvre, jusqu'à l'accompagnement vers la phase de travaux, ainsi que l'acquisition de l'ensemble des investigations complémentaires nécessaires au projet (topographie, géotechnie, biodiversité) mais aussi de prendre l'attache d'un paysagiste/ concepteur(trice) conformément aux recommandations de la DREAL.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 200 000 € HT ;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	200 000 €	50 %	100 000 €
REGION	200 000 €	10%	20 000 €
DEPARTEMENT 11	200 000 €	20%	40 000 €
AUTOFINANCEMENT	40 000 €	20%	40 000 €
TOTAL			200 000 € HT

Le Comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité :

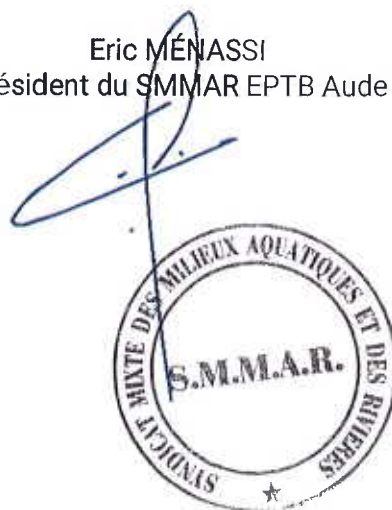
APPROUVE le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « DDS_ P23-SMMAR-067 : Poursuite des études sur remblais VNF - Canal de la Robine »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR EPTB Aude



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr